

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [genevieve-lemaire-cssmi-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/0c82775c133219e3cd5f7e6f)
<https://www.cadre21.org/membres/0c82775c133219e3cd5f7e6f>

Date d'obtention : 2025-01-15 19:22:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'un élève nous rapporte avoir vu des images ou vidéos intimes ou dès qu'on nous informe que de telles images existeraient, nous déclenchons le protocole sexto. Nous complétons la grille avec la première personne qui a dénoncé la situation, si c'est un élève de l'école.

Il est possible de compléter les informations avec d'autres personnes impliquées et même avec l'investigateur. Toutefois, si l'acte nous semble malveillant, nous ne questionnons pas et nous référons directement au service de police. Sinon, nous pouvons faire l'ensemble des interventions et ensuite informer le service de police.

Ne jamais, en aucun cas, regarder les images ou les vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a des nuances dans l'application du protocole, mais la première étape est presque toujours de le déclencher.

Si un des élèves impliqués ne collabore pas, nous référons au service de police.

Si un événement est rapporté par quelqu'un à l'extérieur de l'école et qu'il n'y a pas d'impact à l'école, nous référons au service de police.

Nous devons prendre le ou les cellulaires en question afin d'éviter la propagation et respecter l'intégrité physique et psychologique des personnes concernées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Difficile à dire, mais j'imagine que si je rencontrais un instigateur que je considère malveillant et qu'il refuse de me remettre son téléphone et fuit les lieux, je craindrais la suite des événements.